



Commission permanente du CNESER du 16 juin 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE

Mesdames et messieurs, chères et chers collègues

Le Sénat a adopté le 1^{er} juin le **projet de loi sur la régulation de l'enseignement supérieur privé**, qui devrait être soumis à l'Assemblée nationale en septembre. Sur la partie régulation, pas de grands changements et ce qui est prévu n'est **pas de nature à améliorer la situation**. Compte tenu du volume de formations à traiter et du nombre important de points défectueux pointés par le CNESER dans des formations qui sont malgré tout validées par le ministère, il y a même un risque d'accroissement de formations problématiques. Nous reviendrons sur ce point en fin d'après-midi. **La FSU continue à demander qu'il y ait suffisamment de places dans l'enseignement supérieur (ES) public pour accueillir tous et toutes les étudiant.es qui le souhaitent**. De plus, l'**article 6** sur les conditions de délivrance des diplômes nationaux reste et constitue une **attaque supplémentaire contre l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) publics**. Le projet de loi contient **une partie sur les EPSCP** qui a été notablement augmentée avec des éléments issus du rapport Korolitski, et qui **s'avère délétère pour l'ESR public**. Les grands établissements (GE) pourraient selon les amendements inclure des *établissements privés* gardant leur personnalité morale et juridique (PMJ), *avec transfert de compétences possible* ; les établissements composantes pourraient se voir *déléguer l'accréditation à délivrer des diplômes*. Les *universités* « classiques » pourraient selon les ajouts à cet article *inclure des établissements conservant leur PMJ avec les mêmes caractéristiques que dans les GE*.

La destruction de l'ESR public se poursuit donc par ceux-là mêmes qui sont censés le défendre...

Facteur aggravant, **le budget de l'ESR public, déjà très largement insuffisant, se réduit encore** sous l'effet de coupes budgétaires annoncées par le gouvernement. Coupes dans les organismes de recherche et notamment au CNRS : -62,2 M€ pour les crédits de paiement encore ; coupes dans le programme 150 également, -35,5 €, sans que l'on sache où ces coupes interviendront. L'année 2026 se terminera au mieux avec des fonds de roulement à sec, et certains établissements prévoient déjà de procéder à de la cavalerie budgétaire en utilisant les fonds obtenus par appel d'offre pour couvrir les dépenses courantes. Sans un rebond budgétaire en 2027 la recherche publique ne sera pas en mesure d'honorer ses engagements.

L'insuffisance de budget ampute également les capacités de formation des universités : capacités d'accueil réduites alors que le nombre d'étudiant.es n'a pas diminué ces dernières années, au contraire ; réduction d'heures dans les maquettes ; groupes de travaux dirigés ou de travaux pratiques surchargés voire supprimés... tout cela nuit à l'accompagnement et l'encadrement des étudiant.es et obère la réussite des plus fragiles d'entre elles et eux. **Le cas de la formation des enseignant.es est exemplaire** de ce point de vue : la suppression de places en master M2E (Master Enseignement et Éducation), due au fait que des établissements ont refusé d'accueillir des non lauréats ou en accueille un nombre insuffisant, va impacter lourdement les sortants de L3. **La situation de l'université des Antilles, extrêmement préoccupante, en témoigne.**

Dans les deux INSPE (Guadeloupe et Martinique), les dossiers d'accréditation des masters M2E pour la rentrée 2026-2027 ont été validés par les conseils d'INSPÉ sans restriction d'accès explicite aux masters M2E mais c'est un autre dossier, comportant une restriction d'accès aux étudiant.es non-lauréats du CAPES, qui a été présenté au conseil d'administration de l'Université des Antilles (UA). Les personnels et les étudiant.es ont appris avec consternation le 3 juin 2026 que l'ensemble des candidat.es aux Master M2E du second degré de l'UA n'ont pas été classé.es au motif que la formation n'ouvrirait pas faute de candidat.es. Quel mépris pour les 886 étudiant.es qui ont postulé sur ces formations, peut-être au détriment d'autres choix ! Quel mépris pour les responsables de formation qui ont étudié des centaines de dossiers afin de les sélectionner et de les classer !

Soulignons que l'exemple de la réforme de la FDE, mise en place à marche forcée sans moyens avec nombre de problèmes, devrait inciter à la prudence en ce qui concerne **la réforme des études de santé, qui semble suivre le même chemin** : marche forcée, pas de moyens, et donc potentiellement des milliers de places de licences supprimées.

En dehors des capacités de formation qui sont fortement amputées, ce sont les **capacités de recherche qui sont lourdement impactées**. Et visiblement, la contradiction entre les discours et les actes ne pose pas de problème au ministère. Ainsi par exemple, du côté du discours, il faut valoriser le doctorat ; et du côté des actes, on affaiblit considérablement les capacités de recherche et de ce fait les possibilités d'encadrement des doctorant.es et leurs conditions d'étude. La volonté d'augmenter le potentiel recherche de la France paraît ainsi pour le moins sujette à caution.

Et que dire des salaires qui pâtiennent du gel intolérable du point d'indice, faisant perdre en pouvoir d'achat de façon désastreuse, et qui rendent le métier particulièrement peu attractif compte tenu en outre des conditions de travail très dégradées qui sont les nôtres aujourd'hui. Disons-le une fois encore : les personnels sont épuisés !

Ce repli important de la dynamique de formation et de recherche de la France n'est pas nouveau mais s'aggrave de façon rapide et préoccupante ces dernières années. Nous nous y opposons et nous y opposerons fermement. **La politique de droits différenciés pour les étudiant.es extracommunautaires en est un exemple contre lequel nous continuons de lutter** : une nouvelle journée de mobilisation de la communauté a lieu aujourd'hui pour appeler l'ensemble des universités à refuser d'appliquer à la rentrée ces frais d'inscription diffé-

renciés, inviter les conseils centraux, d'UFR, de laboratoire, des universités à prendre position contre la mise en place brutale de ce plan et pour exiger le retrait total du plan « Bienvenue en France » mis en place en 2019 à l'origine de ces frais d'inscription différenciés.